

ANJULIUS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 320 016 euros
Siège social : 52 route de Lausanne,
25370 LES HOPITAUX NEUFS
088 179 740 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30/05/2025, il résulte que la société CLEON MARTIN BROCHOT ET ASSOCIÉS, 7 rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

POUR AVIS, le Président

ART CAD 25

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social - Siège de liquidation :
28 rue neuve 25300 HOUTAUD
524 193 273 RCS BESANCON

L'Assemblée générale extraordinaire en date du 15/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de cette assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Bruno LAMBERT demeurant 28 grande rue - 25300 HOUTAUD, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquiescer le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 28 grande rue - 25300 HOUTAUD. Toute correspondance adressée que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BESANCON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

SCI M.N.G.

Société civile immobilière
Au capital de 90 725 euros
Siège social : 10 RUE DE
BROGNARD 25490 ALLENJOIE
448 976 878 RCS BELFORT

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Marc THIOSCHI, demeurant 3 rue de la Fontaine 25720 AVANNE AVENEY, Madame Nicole VOISARD, demeurant 10 rue de Brognard 25490 ALLENJOIE pour une durée limitée à compter rétroactivement du 1er janvier 2025. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BELFORT.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGERIE LA FRUITIERE SUR LA VOIE DU SEL

Société à capital variable
Siège social : Fromagerie
Rue du Châlet
25270 VILLERS-SOUS-CHALAMONT
Agréée N° 11-369
SIRET : 77827223700034

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 30 septembre 2025 10h à la fromagerie
Ordre du jour :
1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions
6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document d'information sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, le Président, Julien COMTE

BAUER MARECHALERIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue des Bleuets
25800 VALDAHON
RCS BESANCON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VALDAHON du 2 septembre 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BAUER MARECHALERIE
Siège social : 10 rue des Bleuets 25800 VALDAHON
Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- l'activité de Maréchalier, en sédentaire et en itinérant.
Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1.000 euros
Gérance : Monsieur Louis BAUER demeurant 10 rue des Bleuets 25800 VALDAHON et Monsieur Yvan BAUER demeurant 10 rue des Bleuets 25800 VALDAHON.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, la Gérance

MYRIAM TAXI

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
3 C rue Frontenilles
25320 CHEMAUDIN ET VALUX
807 990 585 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision du 2/09/2025, au siège social l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargée Mervyn EL MESLOUHI, demeurant 3 C rue Frontenilles 25320 CHEMAUDIN ET VALUX. Mervyn EL MESLOUHI, a été nommé en qualité de gérant pour une durée limitée au remplacement de Monsieur Clément FUSIS. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur

AVIS CONTRAT APPORT IMMOBILIER A SOCIETE

Apports de parts sociales aux termes d'un acte du 29 juillet 2025 SCI MO 90 siège social 4 rue Gabriel VICQ à BELFORT. SIREN 941358806 RCS BELFORT
Ancien montant : 100 euros Nouveau montant : 80100 euros
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BELFORT.
Pour avis, le notaire

MOSCA

Société d'Exercice Limité
A Responsabilité Limitée
au capital de 5 100,00 €
Siège social : 21 chemin des Tilles
25870 CHATILLON-DUVAL
RCS BESANCON 527 735-179

DISSOLUTION

L'assemblée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 29 août 2025 :
- la dissolution anticipée de la société à compter du 29 août 2025 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur Madame Audrey MOSCA, demeurant : 23 Route du Courdonnet - 70180 CHAU LA LOTIERE, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé à 23 Route du Courdonnet - 70180 CHAU LA LOTIERE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être notifiée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BESANCON.
Pour avis, le liquidateur

SEEK-ONE

SAS au capital de 363 570 euros
Siège social : 5 Rue Victor
Considérant
25770 CHEMAUDIN ET VALUX
RCS BESANCON 914 819 537

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 5 Rue Victor Considérant, 25770 CHEMAUDIN ET VALUX au 8 rue Christiane Huygen 25000 BESANCON à compter du 01/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, la Présidente

P.O.S.

SCI en liquidation
au capital de 100 €
Siège social et de liquidation :
2 BIS RUE DES GRANDS JARDINS
LA LOTIERE 25200 MONTBELIARD
495 033 182 RCS BELFORT

RECTIFICATIF

Dans l'entité de la société il fallait lire siège social et de liquidation 2 Bis Rue des Grands Jardins 25200 MONTBELIARD. L'adresse du 10 Quai des Tan neurs étant erronée.

NEXEN-SIMON Sociétés d'Avocats

ORTHOPEDIE BIEN-ETRE SANTE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 16 rue du Vieux Châtelet
25300 PONTARLIER
848 504 353 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 09/05/2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de « Prise de participation dans toutes sociétés ou groupement ayant pour objet toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières ; Acquisition de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement ; la mise à disposition au profit des associés, dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement ou exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles ou droits immobiliers devenus inutiles à la société, notamment au moyen de la vente, échange ou apport en société » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis, le Président

FUSIS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 20, rue d'Emagny
25 116 POUILLEY LES VIGNES
849 352 315 RCS BESANCON

REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/08/2025 : Madame Aurora SIMON, demeurant 20 Rue d'Emagny 25116 POUILLEY LES VIGNES, a été nommé en qualité de gérant pour une durée limitée au remplacement de Monsieur Clément FUSIS. Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de BESANCON.
Pour avis, la Gérance

CLEMENT FUSIS

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA La Pisanche
25700 FRANCOIS
847 981 131 RCS BESANCON

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision en date du 12/08/2025, l'Associé Unique a nommé : Madame Aurora SIMON, demeurant 20 Rue d'Emagny 25116 POUILLEY LES VIGNES, en qualité de gérant non associé pour une durée limitée. Monsieur Clément FUSIS, Associé Unique, cessant d'exercer les fonctions de gérant.
Pour avis, La Gérance

COMMUNE D'ALLENJOIE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) D'ALLENJOIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN COMPATIBILITE AVEC LE SCOT DU PAYS DE MONTBELIARD

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allenjoie dans le cadre de la mise en compatibilité avec le SCOT du Pays de Montbeliard pour une durée de 33 jours du lundi 15 septembre à 8h jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 à 17h.

Ortité désignés par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Besancon, en qualité de Commissaires Enquêteurs : M. Matthieu YERON exerçant la profession de Contrôleur du développement de nouvelles technologies, en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard MADELENAT en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie d'Allenjoie pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie le lundi de 13h30 à 18h, les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h), du lundi 15 septembre à 8h, jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 à 17h. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :
- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles,
- par correspondance à l'adresse postale de la mairie : Mairie d'Allenjoie - A l'attention de M. Matthieu YERON, Commissaire Enquêteur et M. Bernard MADELENAT en qualité de commissaire enquêteur suppléant - Grande Rue - 25490 ALLENJOIE,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@allenjoie.fr,
- depuis le lien : https://www.registre-dematerialise.fr/9430
Le Commissaire Enquêteur tiendra des

permanences au mairie aux dates et heures suivantes :

- le vendredi 15 septembre de 15h à 18h ;
 - le Samedi 11 octobre de 9h à 12h ;
 - le Vendredi 17 octobre de 14h à 17h.
- A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du Département du Doubs et à Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Besancon. La public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou au lieu suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/9430

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGERIE LA FRUITIERE DE LA CHAUX DE GILLEY

Société à capital variable
Siège social : 12 bis rue Docteur Girard 25650 LA CHAUX DE GILLEY
Agréée N° 25-102
SIRET : 77630353700022

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira jeudi 25 septembre 2025 10h Mairie La Chaux de Gilley
Ordre du jour :
1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions
6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document d'information sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration, le Président, David PATTON

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGERIE LA FRUITIERE D'ARC SOUS CICON

Société à capital variable
Siège social : 31 Grande Rue - Fromagerie 25200 ARC-SOUS-CICON
Agréée N° 25-244
SIRET : 77827209600034

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira mardi 30 septembre 2025 10h salle des fêtes de Hauteperre le Châtellet
Ordre du jour :
1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions
6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document d'information sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports.

ports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.

Pour le Conseil d'Administration, Pascal NICOD

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGERIE LES FRUITIERS DE VALLON DE SANCEY

Société à capital variable
Siège social : 55 Grande Rue la Fromagerie 25430 SANCEY
Agréée N° 25-368
SIRET : 7783487900018

CONVOCAION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Notre AGO se réunira le mardi 26 septembre 2025 9h45 Fromagerie de Sancey
Ordre du jour :
1. Rapport du Président et du CA, Présentation des comptes, Rapport du CAC et Approbation des Comptes
2. Approbation du budget formation des administrateurs sur l'exercice en cours
3. Quitus aux administrateurs
4. Dotation des réserves obligatoires
5. Dotation des réserves libres et distributions
6. Renouvellement du tiers sortant du CA
7. Ratification de cooptation en CA
8. Augmentation du tiers sortant (ouverture d'un ou plusieurs postes)
9. Remplacement d'un administrateur
10. Constat du départ d'associés coopérateurs et remboursement de leur capital social
11. Constatation de la variation du capital social
12. Allocation globale pour l'indemnisation des administrateurs
13. Conventions réglementées
14. Document relatif aux informations sur le prix
15. Pouvoirs pour les formalités
16. Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance à la fromagerie, à partir du 15^{ème} jour précédant l'AG, des rapports du CA, du CAC, du bilan, du compte de résultat, du texte des résolutions proposées, du document d'information sur l'écart entre le prix indiqué lors de la précédente AGO et le prix effectivement payé aux associés-coopérateurs pour leurs apports ainsi que sur les écarts constatés entre ce prix et les différents indicateurs pris en compte dans le règlement intérieur pour fixer les critères et modalités de détermination du prix des apports.
Pour le Conseil d'Administration, le Président, Jean-François JACQUEMONT

OFFICE NOTARIAL DES SAPINS

Notaires associés
13 rue Arthur Bourdin
25300 - PONTARLIER

SCI DU CAROUGE

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 524,00 €
Siège social : 21, rue Maurice Debois
LEVIER (25270)
RCS BESANCON : 401061734

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale extraordinaire du 25 août 2025 a approuvé les comptes définitifs de clôture de la liquidation de la société, donné quitus à Mme Nicole POIREL domiciliée à LEVIER (25270), 21, rue Maurice Debois, de son mandat de liquidateur, l'a déchargé de ce mandat et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes définitifs de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce BESANCON. Mention sera faite au RCS de BESANCON.
Pour avis et insertion unique.

SARL OFFICE NOTARIAL DE JOUX

1 rue Pierre Mendès France
25300 PONTARLIER
Maitre Sandrine ROUX-FOIN

ENVOI EN POSSESSION D'HERITIERS RÉSERVATAIRES ARTICLE 1378-1 DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Par testament olographe en date du 14 août 2023 et d'un codicile à ce testament en date du 20 août 2023 déposé au rang des minutes de Maître Sandrine ROUX-FOIN, Notaire assés à PONTARLIER le 12 septembre 2025, Madame Josiane Elise LINA BUFFAT, en son vivant retraitée, demeurant à LES HOPITAUX NEUFS (25370), 7 rue de la Sabrière, née à LAUSANNE (SUISSE) le 9 juillet 1936, décédée à LES HOPITAUX NEUFS (25370) le 19 janvier 2025.
A instauré un ou plusieurs légataires universels.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Sandrine ROUX-FOIN, chargé du règlement de la succession, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
POUR AVIS, le Notaire Sandrine ROUX-FOIN

SELARL D'AVOCATS BPS

19 Chemin de la combe aux chiens
BP 10869 - 25025 Besancon Cedex
Maitre Alexandre SUTTER

CONSTITUTION

Dénomination sociale : SODEX LE PARC
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée
Siège social : ZAC LAFAYETTE - 27 Rue Clément Mator - 25000 BESANCON
Objet social : « l'exploitation de tout commerce de café, restauration gastronomique, petite restauration, brunch, bar à cocktails, bar dansant, salon de thé - l'organisation de soirées, l'évènementiel, club privé - Négocie de vins et spiritueux, vente au détail, caviste et épicerie fine. Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières rattachées à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements et fonds de commerce se rapportant à l'une ou à l'autre des activités, - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets et brevets concernant ces activités. Elle réalisera toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, y rapportant et contribuent à sa réalisation. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 € divisé en 10 000 actions ordinaires de 1€.
Admission aux assemblées : Tout associé peut se faire représenter, quel que soit le mode de prise de décisions par tout associé, mais pourvu qu'il ait été donné un mandat par tous moyens écrits, en ce compris un courrier électronique.
Inaliénabilité des actions : Les titres de capital ainsi que toutes valeurs mobilières donnant accès au capital sont inaliénables jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.
Clauses restreignant la libre cession des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital tant au profit d'un tiers non associé que d'une personne physique ou morale ayant déjà la qualité d'associé, est nulle et de nul effet. Toutefois, la collectivité des associés, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de la société, peut autoriser par acte notarié ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte une transmission universelle de biens, que l'agrément est donné par décision collective ordinaire des associés.
Exercice du droit de vote : A chaque action est attaché le droit de vote pour l'adoption des décisions collectives d'associés.
En cas de démembrement de propriété, le droit de vote attaché au titre de capital appartenant à l'usufruitier ou aux bénéficiaires relatives à l'affectation des décisions sociales et au non-pronéparteur pour toutes les autres décisions.
En outre, chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quote du capital qu'elle représente en cas de distribution de dividendes, de réserves, de remboursements de parts et de partage du boni de liquidation.
Président : La société ELIXIR LIQUID SAS dont le siège social est à BRETI-SHNY 21450 - 11 rue de Norges 897 669 859 RCS DIJON
Pour avis, le président

OFFICE NOTARIAL DES SAPINS

Notaires associés
13 rue Arthur Bourdin
25300 - PONTARLIER

LA COTE JEUNET

Société civile immobilière
En liquidation Au capital de 1 500,00 €
Siège social : 37 B rue du Toulimbief
PONTARLIER (25300)
RCS BESANCON : 538429713

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 août 2025 a approuvé les comptes définitifs de clôture de la liquidation de la société, donné quitus à Mme Dominique DECREUSE domiciliée à PONTARLIER (25300), 37 B rue du Toulimbief, de son mandat de liquidateur, l'agrément est donné par décision collective ordinaire des associés.
Les comptes définitifs de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce BESANCON. Mention sera faite au RCS de BESANCON.
Pour avis et insertion unique.

LA NOTARIALE

SELARL TITULAIRE D'OFFICES NOTARIAUX
8 B rue du Maréchal Leclerc
70200 LURE

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'insertion parue dans LA TERRE DE CHEZ NOUS du 28 février, concernant la société SCI DU VIEUX VILLAGE, 40 rue de Boron, 93000 GRANDVILLIERS. Il y a lieu de lire "Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Piquerez, notaire à LURE, en date du 19 février 2025", et non pas "Aux termes d'un acte authentique reçu par Me Piquerez, notaire à LURE, en date du 20 février 2025".